



« MOBIN 2020 : Promotion du dialogue public-privé en vue de la mise en place de cadres anticorruption performants »

Intervention de M. Mohammed Bachir RACHDI

Président de l'INPPLC – Paris, 15 décembre 2020

Monsieur le Co-Président du MOBIN,

Monsieur le représentant de l'OCDE,

Mesdames et Messieurs, Honorables participants,

Je suis honoré d'assurer au côté de M. Drago Kos et M. Karim Dahou, l'ouverture de ce rendez-vous annuel du réseau MENA-OCDE pour l'intégrité dans le monde des affaires, qui retient cette année pour thème la **«Promotion du dialogue public-privé en vue de la mise en place de cadres anticorruption performants»**.

Ce rendez-vous annuel, j'ai eu à y participer dans le passé, en qualité de représentant du secteur privé marocain. Aujourd'hui j'interviens en ma qualité de Président d'une instance nationale publique en charge de superviser et de coordonner les politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Le recoupement entre ces deux positions m'offre l'avantage d'apprécier l'importance du sujet retenu pour notre rencontre et les enjeux qui sont derrière. Un sujet qui met en relief l'intérêt de la jonction entre les sphères publique et privé avec une articulation des rôles et des responsabilités, appuyée par un dialogue et une co-construction d'approches aussi stratégiques qu'opérationnelles.

Aussi, cette rencontre vient consolider les efforts du réseau visant la mise en œuvre d'actions conjointes pour le renforcement de la gouvernance et la prévention de la corruption dans le monde des affaires. Elle intervient aujourd'hui dans un contexte particulier, marqué par la crise sanitaire COVID-19, doublée d'une crise économique des plus lourdes qu'a connues le monde depuis un siècle, avec des répercussions encore plus lourdes sur le plan social.

Face à cette situation, les pays et les organisations internationales sont de plus en plus conscients de la nécessité de définir et de mettre en œuvre une réponse commune, plus forte et plus structurée, mobilisant l'ensemble des parties et des composantes de la société, afin de faire face à l'augmentation des risques de corruption, notamment en matière d'amélioration de la gouvernance publique et de renforcement des mécanismes de reddition des comptes et de responsabilisation.

Mesdames et Messieurs, Honorables participants,

Il est aujourd'hui admis que la corruption est en tête des facteurs qui sapent les fondements de l'État de droit, favorisent les différentes formes de privilèges, de clientélisme et de népotisme, remettant ainsi en cause l'égalité des chances et l'accès équitable aux moyens et aux conditions qui garantissent une meilleure participation à la production de richesses et qui en assurent en conséquence une répartition plus juste.

Force est de constater que la situation ne s'améliore pas.

La corruption prend de l'ampleur dans un contexte où le développement des marchés, des organisations et des technologies ont tendance à être pleinement exploités et mis au service d'une sophistication des pratiques de corruption, de blanchiment et de crimes financiers.

La crise sanitaire actuelle, n'est pas de nature à améliorer les choses. Bien au contraire, elle présente des risques d'amplification de la corruption, sous ses formes connues et d'en générer de nouvelles.

A cause de la crise, les pays se trouvent confrontés à des situations d'urgences indéniables, nécessitant des concentrations du pouvoir, voire même des restrictions des libertés et des droits. La situation d'urgence exige l'engagement de budgets importants pour couvrir les dépenses nécessaires en matière de santé et de couverture sociale, mais aussi pour en injecter dans l'économie afin d'atténuer les effets de la crise.

Devant ces enjeux majeurs, il devient impératif de développer des approches coordonnées pour veiller ensemble à empêcher tout risque de développement d'une pandémie de corruption, qui ne ferait qu'aggraver les conséquences de la pandémie sanitaire.

Nos pays se trouvent aujourd'hui plus que jamais face à de grands défis. Ils sont appelés à opérer des inflexions majeures au niveau de leurs politiques en veillant à accélérer les réformes structurelles pour créer les conditions favorables à un développement soutenu et durable, faisant de la transparence et de la gouvernance responsable un fondement incontournable pour satisfaire les besoins et les attentes légitimes des citoyens, non seulement des générations actuelles, mais aussi pour préserver les intérêts des générations à venir.

Mesdames et Messieurs, Honorable participants,

Le dialogue Public-Privé est une approche adoptée au Maroc de longue date, sous des formes diverses qui ont évolué dans le temps en fonction du contexte et des acteurs.

Aussi, le secteur privé a été impliqué au milieu des années 2000 dans l'élaboration du texte régissant la première Instance Centrale de Prévention de la Corruption au Maroc. Il a été par la suite, non seulement représenté en son sein, mais le Président qui a été nommé à sa tête venait du Privé.

Dans le même sens, le CNEA, Comité National de l'Environnement des Affaires, présidé par le Chef du Gouvernement et instauré depuis une dizaine d'années comme plateforme de dialogue public-privé et de pilotage conjoint des plans d'amélioration de l'environnement des affaires, se caractérise également par une forte implication du secteur privé.

Enfin, le secteur privé a joué un rôle clé dans l'élaboration de la Stratégie Nationale Anti-Corruption, qui couvre la période 2015-2025, aussi bien dans la phase de consolidation du diagnostic qu'au niveau de la définition des axes stratégiques visant la réduction du phénomène de la corruption.

La présence du secteur privé au niveau de l'instance de pilotage de cette stratégie, assure une remontée de l'information terrain, une adaptation des actions aux besoins des opérateurs et une appropriation fluide des actions destinées au secteur privé.

Mesdames et Messieurs, Honorable participants,

Le Maroc est conscient que malgré les efforts déployés, le défi reste grand. Il est engagé aujourd'hui pour ouvrir une nouvelle ère de combat contre ce fléau. Un engagement porté par une ferme volonté au plus haut niveau de l'Etat pour opérer un changement profond de la réalité de la corruption dans notre pays.

Parmi les réformes structurelles qui soutiennent cette entreprise, l'adoption attendue du projet de loi 46.19, déjà approuvé par le Conseil de Gouvernement en juin 2020, et qui est aujourd'hui dans des phases avancées au niveau de la Chambre des représentants.

Une loi qui viendrait assoir les missions et pouvoirs de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, dont les actions sont fondées sur le principe d'une forte synergie et une complémentarité institutionnelle. Elles sont structurées autour de six axes

majeurs fortement articulés, à savoir : i. La proposition des **orientations de la stratégie de l'Etat** en la matière ; ii. **L'approfondissement de la connaissance objective du phénomène grâce à un observatoire dédié à cet effet** ; iii. La **veille juridique et le suivi de la mise en conformité de la législation nationale**, avec les normes internationales ; iv. La **sensibilisation, mobilisation et l'interaction forte** avec les différentes composantes de la société dont le secteur privé ; v. La **détection et l'instruction** de dossier de présomption de corruption pour les mettre **sur la voie de l'application de la loi** et vi. La **structuration et l'innovation** en matière de **coopération, nationale et internationale**, pour un enrichissement mutuel et une consolidation des apports et des expériences.

L'Instance Nationale de la Probité au Maroc, place le secteur privé au cœur de ses axes stratégiques et projette de renforcer davantage les liens et les cadres de partenariats, de nature à améliorer la transparence et les règles d'éthique dans un environnement des affaires assaini et favorable à l'investissement et la concurrence loyale, loin des labyrinthes de la corruption.

Mesdames et Messieurs, Honorable Assistance,

Dans ce sens, conscients de l'importance et du rôle clé que joue le secteur financier, en tant qu'acteur et régulateur d'une part et celle de carrefour et de canal de fluence pour tous les autres secteurs de l'économie d'autre part, nous œuvrons –depuis plus d'une année- pour le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et contre les risques de blanchiment et de transferts des produits du crime, à la fois au niveau des autorités de supervision du secteur ainsi qu'auprès de leurs assujettis. Une expérience menée dans le cadre d'une convention de partenariat avec les

trois régulateurs du secteur, à savoir, la Banque Centrale, l'Autorité de régulation des assurances et l'Autorité des marchés des capitaux.

Pour accompagner ces efforts et assurer une évaluation objective de l'impact des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption à travers un approfondissement de la connaissance objective du phénomène et de ses manifestations, l'Instance Nationale de la Probité de la prévention et de la lutte contre la corruption au Maroc, a lancé une enquête nationale ciblée d'envergure qui couvre pour la première fois le secteur privé. L'enquête commencera par un module ciblé sur l'évolution de la corruption en période de crise sanitaire. Cette première phase vise à identifier les formes de corruption nouvellement apparues, ainsi que leurs ampleurs et impacts sur les citoyens, les entreprises et l'économie de façon plus générale.

Mesdames et Messieurs, Honorable Assistance,

L'Instance Nationale de la Probité, à travers toutes les initiatives qu'elle entreprend, confirme son engagement à œuvrer dans le sens d'un changement profond, encadré par une vision globale qui prend appui sur des leviers fondamentaux pour assurer la transition et l'atteinte des objectifs escomptés.

Elle souligne que les contextes global, régional et national offre aujourd'hui l'opportunité de réussir ce changement significatif, porté par la volonté et la détermination de l'ensemble des forces vives de nos nations, à la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance, la moralisation de la vie publique et de prévenir et lutter contre la corruption.

Je vous remercie pour votre écoute et je souhaite plein succès à notre visioconférence et à nos travaux.